



## Présidence association

-----  
Par JDAM007

Bonjour,

Je suis présidente d'une association sportive loi 1901 et demandeur d'emploi depuis octobre 2021.

L'association souhaite m'embaucher en contrat de professionnalisation CDD ou CDI ( je suis âgée plus de 45 ans),  
dois-je démissionner de mon poste de présidente ?

Merci

Cordialement